

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service des Procédures Environnementales

INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 décembre 2022, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ATELIERS BIGATA, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de traitement de déchets explosifs, consistant en la destruction des cartouches pyrotechniques des extincteurs, située sur le territoire de la commune d'Eysines.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant l'enquête, qui se déroulera du 17 au 31 janvier 2023 inclus, le dossier de demande d'autorisation environnementale accompagné de ses avis sera déposé à la Direction des Services techniques de la Mairie d'Eysines (rue de l'Eglise), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45, et formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet.

Le Commissaire enquêteur, M. Patrice ADER, Ingénieur RTE retraité, sera présent en Mairie d'Eysines aux jours et horaires suivants :

- 17 janvier 2023, de 9h00 à 12h00,
- 26 janvier 2023, de 14h00 à 17h00,
- 31 janvier 2023, de 14h00 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations relatives au dossier peuvent être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de Monsieur Joan MARTIN, Quality Director (Tél.: 05 56 16 61 91 / Courriel: joan.martinlopez@bigata.net),

à l'adresse suivante : ATELIERS BIGATA - ZAC MERMOZ - 10 rue Jean Baptiste Perrin - 33320 EYSINES.

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance, à l'attention du Commissaire enquêteur, à la Mairie de Eysines,
- par mail, à l'attention du Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : <u>ddtm-spe1@gironde.gouv.fr</u>. Ces observations seront consultables sur le site internet des Services de l'État en Gironde pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative – Accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de Eysines, auprès du service des procédures environnementales de la DDTM et sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

La Préfète est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter ou par un arrêté de refus.
